

Impacts de l'écotaxe sur les transports routiers

L'écotaxe sur les transports routiers, qui entrera en vigueur en octobre prochain, aura un impact significatif sur le coût des produits pondéreux, dont les terreaux et les amendements. Si elle répond à des ambitions partagées par de nombreux amoureux de la nature, dont les jardiniers, elle ne sera pas sans conséquence économique pour eux. La part du transport sur les produits tels que terreaux, amendements et paillages, est conséquente. L'évaluation des effets de la nouvelle taxe faite conduit à un surcoût sur cette catégorie de produit de l'ordre de 1 à 1,2 %. Sous peine de voir leurs marges disparaître, les industriels risquent de répercuter la hausse globale du coût du transport sur leurs prix de vente 2014.

www.cas-asso.com